

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Lyon, le 19 juin 2014

### Rythmes scolaires Une nouvelle consultation s'impose

Par courrier du 11 juin dernier, je demandais au Maire de Lyon la communication des votes, conseil d'école par conseil d'école, afin de m'assurer que la proposition de réorganisation du temps scolaire sur la ville de Lyon avait bien recueilli la majorité des voix. N'ayant obtenu aucune réponse à ce premier courrier, j'ai renouvelé cette demande en séance publique du conseil municipal de Lyon le 16 juin dernier, ainsi que l'ont fait également les groupes EELV et UMP. **A cette demande légitime de la part d'élus du conseil municipal qui ont à se prononcer sur un sujet aussi important que le temps scolaire des élèves lyonnais, le Maire de Lyon et l'Adjointe à l'Éducation ont opposé une fin de non recevoir. Cette réaction constitue un véritable refus d'accès à l'information.**

**L'article publié par le journal « Le Progrès » ce jour constitue une nouvelle étape dans ce qui est désormais « le dossier du temps scolaire à Lyon ». En effet, le journal confirme la confusion présente dans le déroulé des opérations de vote dans certaines écoles mais fait état également de la modification de deux résultats de vote, l'un dans le 7<sup>ème</sup>, l'autre dans le 6<sup>ème</sup>. Ainsi, selon les journalistes qui ont mené l'enquête, la ville de Lyon n'aurait pas recueilli la majorité des voix nécessaire à la mise en œuvre de sa proposition de réorganisation du temps scolaire.**

**Cette opacité dans la manière de recueillir les résultats comme dans les résultats eux-mêmes interroge forcément sur les circonstances dans lesquelles le Rectorat de Lyon a pu valider la proposition du Maire de Lyon et laisse la place à des possibilités de recours certaines.**

Afin d'éviter de prendre en otage enfants, parents, enseignants, personnels municipaux et structures associatives d'éducation populaire, et afin de sortir par le haut de cette situation, **je demande que la mise en application de la réforme soit repoussée en septembre 2015 avec une nouvelle consultation des conseils d'école proposant plusieurs scénarii**, notamment celui prévu initialement dans le cadre de la réforme Peillon, à savoir l'allègement de toutes les journées de la semaine.

Suite à cette consultation en transparence, un travail sérieux pourrait s'engager laissant la place à des expérimentations possibles selon les vœux des écoles et des arrondissements.

C'est à ce prix seulement que Lyon pourra de nouveau s'enorgueillir d'être véritablement une « ville éducative ».

Nathalie Perrin-Gilbert  
Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement